

PROFESSIONNELS, ENTREPRISES,
AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES
ET ASSOCIATIONS

TARIFS

DÈS OPÉRATIONS & SERVICES
AU 01/01/2020

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

BANQUE POPULAIRE
MÉDITERRANÉE



la réussite est en vous

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- 4 • Ouverture, transformation, clôture
- 4 • Services Bancaires de Base
- 4 • Relevés de compte
- 6 • Tenue de compte
- 7 • Services en agence

4

BANQUE À DISTANCE

- 8 • Par Internet
- 9 • Par téléphone
- 9 • Par télétransmission (échanges de données informatisées)

8

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- 11 • Cartes
- 11 • Services liés à la carte bancaire
- 12 • Virement SEPA
- 13 • Prélèvement SEPA / TIPSEPA
- 13 • Chèque
- 13 • Effet de commerce

11

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- 14 • Espèces
- 14 • Terminaux de Paiement Électronique
- 15 • Virement SEPA
- 15 • Avis de prélèvement SEPA
- 15 • Chèque
- 16 • Effet de commerce
- 16 • Commerce Électronique
- 16 • Encaissement carte bancaire - contrats commerçants

14

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

17

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- 19 • Commission d'intervention
- 19 • Opérations particulières
- 19 • Incidents de paiement

19

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- 21 • Facilité de caisse et/ou découvert
- 21 • Financement du cycle d'exploitation
- 21 • Crédits d'investissement

21

GESTION DE LA TRÉSORERIE

- 24 • Épargne bancaire
- 24 • Placements financiers
- 25 • Droits de garde
- 26 • Ingénierie sociale et financière

24

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- 27 • Assurer vos moyens de paiement
- 27 • Protéger votre famille et votre entreprise
- 28 • Votre complémentaire santé
- 28 • Préparer votre retraite
- 28 • Protéger vos biens et votre exploitation

27

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

- 29 • Opérations par carte bancaire
- 29 • Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)
- 30 • Crédits documentaires import
- 30 • Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)
- 31 • Crédits documentaires export
- 32 • Opérations de change

29

RÉSOLUDRE UN LITIGE

33

Les prestations exprimées HT sont assujetties à la TVA.

Ce document, disponible sur notre site internet : www.bpmed.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/01/2020.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire (offre Facili'Pop)	Gratuit
Ouverture d'un compte séquestre	Nous consulter
Clôture de compte	
– compte de dépôt	Gratuit
– compte titres ordinaires, PEA ou PEA-PME	80,00
Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit
Transfert de comptes titres ordinaires, PEA ou PEA-PME vers un autre établissement	
– commission fixe par ligne (ESES)	12,00
– avec un minimum de	100,00

Services Bancaires de Base

(service défini à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte) Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

Édition de relevé de compte	
– relevé mensuel	Gratuit
– relevé mensuel en braille	Gratuit
– relevé journalier	53,00 par trim
– relevé hebdomadaire	19,00 par trim
– relevé décadaire	12,00 par trim
– relevé par quinzaine	10,00 par trim

Relevés de compte dématérialisé

– relevé mensuel	Gratuit
– relevé journalier	Gratuit
– relevé hebdomadaire	Gratuit
– relevé décadaire	Gratuit
– relevé par quinzaine	Gratuit

Option relevé de compte électronique et édition papier 1,20

Duplicata de relevé de compte	
– duplicata de relevé de compte de moins de 5 ans	15,00 par duplicata
– duplicata de relevé de compte de plus de 5 ans	30,00 par duplicata
– forfait complémentaire pour un duplicata datant d'avant 2012	surcoût 60,00

Relevé de portefeuille titres	Gratuit
Carnet de Bord (arrêt de la commercialisation)	22,44 par an
Relevé de Frais	
– facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– relevé Annuel de Frais	Gratuit
– relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
– relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit

Dates de valeur

Vos retraits d'espèces	Débit en compte	Date de valeur appliquée
– au guichet	J (jour de retrait)	J
– au distributeur	J (jour de retrait)	J
Vos encaissements	Crédit en compte	Date de valeur appliquée
– versement d'espèces au guichet	J (date de versement)	J
– remise de chèque	J ⁽⁴⁾ (journée d'échange)	maxi J + 1 ouvré
– remise de prélèvement SEPA	J (date de règlement)	J
– virement SEPA reçu	J ⁽⁵⁾ (journée d'échange)	J
– escompte commercial ⁽¹⁾	J (date de remise)	J + 1 cal.
– escompte valeur	J (date de remise)	éch. effet + 1 J cal. ⁽²⁾
– crédit forfaitaire après échéance (CFAE)	échéance effet ⁽²⁾	éch. effet + 1 J cal. ⁽²⁾
– effet à l'encaissement (AE)	éch. effet + 10 J cal. ⁽²⁾	échéance effet ⁽³⁾

Délai d'encaissement : la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés jusqu'à 60 jours au maximum en cas de suspicion de chèque falsifié). La provision est alors indisponible.

Vos règlements	Débit en compte	Date de valeur appliquée
– paiement par carte débit immédiat	J*	J
– paiement par carte débit différé	dernier jour ouvré du mois	J
– paiement de chèque	journée d'échange	J
– paiement d'une LCR domiciliée	date de règlement	J - 1 cal.
– paiement d'un prélèvement	date de règlement	J
– émission d'un virement	date d'exécution	J
– émission d'un virement trésorerie	date d'exécution	J

Cal : Calendrier éch : échéance

(1) Minimum d'agios perçus : 10 jours cal. ou 8,00 €

(2) Si effets échus : minimum = remise + 10 jours cal.

(3) Si effets échus : minimum = date de remise

(4) Pour les chèques remis avant 15h30 les jours d'ouverture de l'agence.

(5) Pour les ordres transmis avant 16h (12h pour les virements saux, sociaux et virement Spécifique Orienté Trésorerie. 11h30 pour les virements internationaux en devises par débit d'un compte euro).

Jour ouvré selon les critères de la banque de France : lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi.

* Délai à réception du débit crédité de la banque du commerçant

Tenue de compte

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

Frais de tenue de compte

– client professionnel	36,00 par trim
– client entreprise	40,00 par trim

Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.

Commission de compte ou de mouvement	maxi 0,20%
– avec un minimum de	15,00

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte).

Commission de suivi	180,00 par trim
---------------------	-----------------

Compte débiteur de 60 jours et plus dans le trimestre sans autorisation ou en dépassement d'autorisation hors compte ATD, SAISIE ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé.

Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30,00 par an ⁽¹⁾ dans la limite du solde créditeur du compte
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Frais de tenue de compte association	9,00 par trim
--------------------------------------	---------------

Frais administratifs compte Syndic de Copropriété	20,00 par trim
---------------------------------------------------	----------------

Frais de tenue de compte en cas de procédure collective	76,00 par trim
---------------------------------------------------------	----------------

Commission annuelle d'actualisation du dossier de fonctionnement

- Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable

Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

Tranches chiffre d'affaires (CA)

– CA < 1,5 M €	120,00
– 1,5 M € < CA < 3 M €	250,00
– 3 M € < CA < 15 M €	350,00
– CA > 15 M €	500,00

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Retrait d'espèce en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	15,00
Dépôt jour et nuit	88,25 par an
Frais de recherche de documents (copie de chèque, remise de chèque, pièce de caisse, etc...) (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-I du Code Monétaire et Financier)	
– simple (élément recherché datant de moins de 5 ans)	11,00 à l'unité
– complexe	Devis
Frais de demande d'informations sur opérations de paiement	12,00 HT
Attestations diverses	13,00 HT
Frais de traitement NPA ⁽¹⁾	30,00 par trim
Conservation du courrier en agence	57,00 par an
Edition d'échelles de compte	Nous consulter
Demande de fusion d'échelles de comptes	Nous consulter
Information aux Commissaires Aux Comptes	60,00 HT
Frais de location de coffre-fort (prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.)	
– frais de location d'un coffre-fort	À partir de 60,00 HT par an
– ouverture coffre (perte de clé)	frais réels
Gestion d'une succession	Nous consulter

(1) NPA : N'habite Pas à l'Adresse Indiquée

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par Internet

www.bpmed.fr «Accès à vos comptes» (CyberPlus) ou par les applications mobiles gratuites sur Smartphone et tablettes disponibles en téléchargement sur vos stores Apple*, Android**, ou sur le site mobile <https://m.ibps.mediterranee.banquepopulaire.fr>

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾

Cyberplus Pro Essentiel⁽²⁾ **5,00 par mois**

Service permettant de bénéficier des fonctionnalités suivantes à partir d'un accès sécurisé : consultation des comptes principaux et virement de compte à compte..

Cyberplus Pro Medium ⁽²⁾ **11,00 par mois**

Cet abonnement permet, en sus de créer des bénéficiaires et de réaliser vos virements vers des tiers en France et sur la zone SEPA, d'effectuer toutes vos remises de virements, d'avis de prélèvements et d'effets, d'accéder à l'information boursière et de gérer en direct votre portefeuille-titres avec la passation d'ordres.

Cyberplus Pro Premium ⁽²⁾ **20,00 par mois**

Cet abonnement permet, en sus de réaliser vos virements internationaux (hors zone SEPA), d'effectuer vos transferts de fichiers et de les valider, gestion des délégués.

Cyberplus Pro Suite Entreprise.com (cf rubrique Par télétransmission p 9)

Gestion des délégations **Nous consulter**

Autres services liés à l'utilisation d'Internet - Sécurisation des opérations en ligne

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

Authentification forte

– certificat numérique CertEurope **50,00 HT par an**
– 3 SKEY (2 clés) **50,00 HT par an**

Mise à disposition d'un Pass CyberPlus

– 1^{er} lecteur **Gratuit**
– lecteur supplémentaire **10,00 HT**
– carte dédiée Pass CyberPlus **Gratuit**
– carte supplémentaire **15,00**

Envoi d'un code sécurisé par SMS **Gratuit**

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS ou email (mise en place sur CyberPlus et sur l'application mobile > menu «réglages») **0,20 par alerte**

Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement

– par consultation et par image **0,83 HT**

Confirmation de l'exécution d'un virement émis

– par SMS ou email **0,19 HT**

(1) Le service souligné correspond à celui proposé dans le cadre du produit mentionné

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

* Ipad et Apple sont des marques déposées d'Apple Inc. enregistrées aux États-Unis et dans les autres pays

** Android et Play Store sont des marques déposées par Google.Inc

Par téléphone

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾

Serveur Vocal Tonalité Plus

– composez le **0 890 90 13 13** Service 0,12€/min + prix appel *

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
SMS+ ⁽¹⁾

– composez le 61110 depuis votre mobile **0,35 par envoi**

Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾

Moviplus

– information quotidienne **4,00 par mois**
– information bi hebdomadaire **3,40 par mois**
– information hebdomadaire **1,70 par mois**

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde de votre compte selon une périodicité adaptée à vos besoins.

Par télétransmission (échanges de données informatisées)

EBICS T / TS **50,00 par mois**
– paramétrage complémentaire EBICS TS post installation **80,00 HT**

Offre Package Turbo Suite Plus (plus commercialisé) **75,00 HT par mois**

Cyberplus Pro Suite Entreprise.com : Clé numérique, **30 HT par mois**

Cyberplus Pro Essentiel, Suite Entreprises.com, EBICS
Limité à 3 Signataires, 20 Comptes, 2 Banques, MonoSociété,
1 mobile, et à 12 mois d'archivage et d'historique

– mise en service à distance **150,00 HT**
– mise en service sur site **300,00 HT**

Logiciel Suite Entreprise.com **20,00 HT par mois**
– services optionnels (nous consulter) **+10,00 HT par option**

Logiciel Turbo Suite Entreprise **20,00 HT par mois**
– services optionnels (nous consulter) **+20,00 HT par option**

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné

* Coût de l'appel selon votre opérateur

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Interventions Logiciel Turbo Suite Entreprise & Suite Entreprise.com - à l'acte	
- installation de 1 à 2 banques à distance	150,00 HT
- installation de 1 à 2 banques sur site	300,00 HT
- installation au-delà de 2 banques (tarif par banque) à distance	70,00 HT
- installation au-delà de 2 banques (tarif par banque) sur site	150,00 HT
- reconfiguration - réinstallation (de 1 à 2 banques) à distance	75,00 HT
- reconfiguration - réinstallation (de 1 à 2 banques) sur site	200,00 HT
- reconfiguration - réinstallation au-delà de 2 banques (tarif par banque) à distance	30,00 HT
- réinstallation au-delà de 2 banques (tarif par banque) sur site	85,00 HT
<hr/>	
Turbo Fax (tarification variable selon périodicité) ⁽¹⁾	Nous consulter
<hr/>	
SwiftNet	Nous consulter
<hr/>	
Bilan : Jedeclare.com	Gratuit
<hr/>	
Confirmation de fichiers	5,00

(1) Arrêt de commercialisation.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

Carte à autorisation systématique

– cotisation carte Visa Business Electron 39,00

Cartes de paiement

– cotisation carte Visa Business

- à débit immédiat 50,00

- à débit différé 50,00

– cotisation carte Visa Gold Business

- à débit immédiat 125,00

- à débit différé 125,00

– cotisation carte Visa Platinum Business

- à débit immédiat 220,00

- à débit différé 220,00

– E-Carte Bleue 12,50

Carte Déposia

Gratuit

Cartego et Logopro (visuel personnalisé ou logo)

10,00 par an

Service Mission Plus

– cotisation carte Visa Affaires Mission Plus

Nous consulter

- au-delà de 10 cartes

– cotisation carte Gold Affaires Mission Plus

Nous consulter

- au-delà de 10 cartes

– suivi des notes de frais cartes Mission Plus par Internet

Nous consulter

Services liés à la carte bancaire

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Réédition du code confidentiel de la carte

11,50

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux

Gratuit

Refabrication avant l'échéance à la demande du client

15,00

Toute demande urgente

(création, refabrication, réédition du code)

44,00

Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement

– par modification

10,00

Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement	
– par modification	10,00
– pour Visa Gold Business, Gold Affaires Mission Plus	Gratuit
Recherche de facturette carte bancaire, par facturette	
	10,00
Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire et Point Argent en euros	
	Gratuit
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro	
– à compter du 1 ^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Electron ⁽¹⁾	1,00
– à compter du 4 ^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business ou Businesscard	1,00
– à compter du 1 ^{er} retrait dans le mois avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business	Gratuit
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) (cf rubrique Opérations bancaires à l'International p. 29)	
Paiement par carte en devises (cf rubrique Opérations bancaires à l'International p. 29 pour la commission de change)	
Selfcare «Pilotage de la carte» en temps réel depuis l'application mobile menu «Cartes bancaires» pour les clients PRO Entrepreneurs Individuels uniquement.	
– Mise en opposition en ligne (perte, vol, fraude)	Gratuit
– Verrouillage/déverrouillage temporaire de sa carte	Gratuit
– Activation/désactivation paiement à distance	Gratuit
– Activation/désactivation paiement et retrait à l'étranger	Gratuit
– Consultation des plafonds de paiements et retraits	Gratuit

Virement SEPA

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

Frais par virement	
– occasionnel émis vers un compte Banque Populaire Méditerranée	Gratuit
– occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	
- au guichet de votre agence	3,90
- par Cyberplus	0,18
- par télétransmission	0,18
Frais par virement permanent	
– initié au guichet de votre banque	1,45
– initié par Cyberplus	0,18
Frais de mise en place d'un virement permanent	
– initié au guichet de votre banque	Gratuit
– initié par Cyberplus	Gratuit
Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT)	
– VSOT saisi en agence	12,00
– VSOT télétransmis ou par Cyberplus	4,50
Annulation à un virement SEPA avant exécution	
– révocation de l'échéance de virement	Gratuit
Révocation définitive d'un virement SEPA permanent	
– retrait du consentement	Gratuit

(1) Pour les clients bénéficiant des Services Bancaires de Base, ce sont les conditions de la Visa Business qui s'appliquent;

Annulation d'un virement SEPA occasionnel ou permanent après son exécution	
– unitaire	15,00
– fichier	5,00 par remise + 2,50 par ligne, mini 15,00

Recouvrement pour opération mal exécutée	
– unitaire	15,00
– fichier	5,00 par remise + 2,50 par ligne, mini 15,00

Prélèvement SEPA / TIPSEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement B to B	10,00
Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution	
– révocation d'une échéance de prélèvement	10,45 par semestre
Rejet tardif de prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA	
– retrait du consentement	Gratuit
Paiement d'un TIPSEPA	Gratuit

Chèque

Paiement d'un chèque	Gratuit
Délai d'encaissement ou d'indisponibilité	
– chèque remis à l'encaissement	Maxi J+1 ouvré*
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– pli simple	Gratuit
– pli en recommandé avec AR (hors frais postaux d'envoi)	6,00 HT
Confection de lettres chèques	Nous consulter
Télécollecte image-chèques	
– Contrat standard	32,00
– Contrat vrac	100,00
Frais d'émission d'un chèque de banque	11,50
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	16,00 par an
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (hors perte ou vol)	32,00 par an

Effet de commerce

Effet domicilié à payer	
– paiement d'une domiciliation	Gratuit
Rejet d'effet à la demande du client	24,00
Rejet banque pour défaut de provision	24,00

* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Espèces

Dépôt d'espèces	Gratuit
Carte de dépôt (Déposia)	Gratuit

Terminaux de Paiement Électronique (TPE)

Engagement 36 mois

Location, Maintenance, Installation

– Offre TPE Fixe	À partir de 12,00 HT par mois
- option IP (forfait de communications inclus)	6,00 HT par mois
- option PIN PAD	3,00 HT par mois
– Offre TPE Portable	À partir de 26,00 HT par mois
- option IP (forfait de communications inclus)	6,00 HT par mois
– Offre TPE Mobile GPRS (SIM et forfait de communications inclus)	À partir de 38,00 HT par mois
– Autres options	Nous consulter
– Offre TPE dédié aux Professions Libérales de Santé	
- offre cabinet	À partir de 15,00 HT par mois
- offre ambulatoire	30,00 HT par mois
– Offre TPE découverte ⁽¹⁾	À partir de 8,50 HT par mois
- option IP	6,00 HT par mois
– Services associés	
- lecteur chèque	15,00 HT par mois

Sans engagement

DILIZI service mobile d'encaissement par smartphone et tablette

– achat de lecteur	99,00 HT
– commission	2% HT

Offre de location TPE⁽²⁾

– offre TPE Fixe	À partir de 30,00 HT par mois
– offre TPE Portable	À partir de 40,00 HT par mois
– offre TPE Mobile (forfait de communication inclus)	50,00 HT par mois
– installation 1 ^{ère} location par contrat	75,00 HT
– installations suivantes pour un même contrat	Gratuit

Déplacement sur site	80,00 HT
----------------------	----------

Commission appliquée aux transactions par carte bancaire	Consultez votre conseiller pour une étude personnalisée
----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------

Frais de non restitution de TPE	300,00 HT
---------------------------------	-----------

FID PRO

Solution innovante de gestion de la relation client et fidélisation destinée aux clients des commerçants de proximité

– frais d'inscription	150,00 HT
– Jump Pro	12,00 HT par mois
– Fid Pro	49,00 HT par mois
– Fid Pro Premium	79,00 HT par mois
- frais d'installation (par installation)	
- 1 ^{er} TPE	Gratuit
- TPE supplémentaire	50,00 HT par TPE
– frais de résiliation anticipée (si résiliation dans les 6 mois qui suivent la souscription)	120,00 HT

(1) Offre destinée aux commerçants réalisant moins de 12 000 € par an d'encaissements par carte bancaire

(2) Offre sans engagement de 1 jour à 1 mois

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Opération carte bancaire étrangère impayée	
– France	20,00
– étrangère	70,00

Traitement manuel de télécollecte (par facturette)	
– de 1 à 10 facturettes	Forfait 10,00
– au-delà de 10 facturettes (facturette supplémentaire)	0,50

Virement SEPA

Réception d'un virement SEPA	Gratuit
------------------------------	---------

Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées	Gratuit
------------------------------------------------------------	---------

Avis de prélèvement SEPA

Attribution d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	
– ICS unitaire	50,00 HT par ICS
– ICS de masse	
- par fichier	150,00 HT
- auquel s'ajoute par ligne	1,50 HT

Remise de prélèvements SEPA	
– par Cyberplus ou télétransmis	
- par remise	Gratuit
- par prélèvement SEPA	0,23 par opération

Prélèvement SEPA revenu impayé	7,00
--------------------------------	------

Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client	
– unitaire	15,00
– fichier	5,00 par remise + 2,50 par ligne, mini 15,00

Chèque

Remise de chèque(s)	Gratuit
---------------------	---------

Relevé détaillé de remise de chèques	
– suivant le nombre de chèques et par relevé	Nous consulter

Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	10,00
----------------------------------------------------------------	-------

Vérification - Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) Banque de France	
– abonnement	39,26 par an
– consultation	0,25

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Effet de commerce

Traitement des remises LCR / BOR / Papiers Financiers / MCNE

– sur support papier	
– par remise	8,30
– par effet	3,80
– par Cyberplus	
– par remise	Gratuit
– par effet	0,36
– par télétransmission	
– par remise	Gratuit
– par effet	0,36
Effet prorogé, réclamé	16,50
Retour d'effet impayé	16,50
Avis de sort	12,00

Commerce Électronique

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

Cyberplus Paiement Express

– frais d'inscription	50,00 HT
– abonnement	8,00 HT par mois
– coût par transaction	0,15

Cyberplus Paiement Access

– frais d'inscription	150,00 HT
– abonnement	10,00 HT par mois
– coût par transaction	0,15

Cyberplus Paiement Net

– frais d'inscription	250,00 HT
– abonnement	25,00 HT par mois
– coût par transaction	0,15

Cyberplus Paiement Mix

Nous consulter

Direct et Proche

Nous consulter

– diagnostic de visibilité

Gratuit

PayPlug

Nous consulter

E-Cotiz

Nous consulter

Choozeo

– abonnement	5,00 HT
– si paiement en 3 fois	3% du montant total
– si paiement en 4 fois	3,3% du montant total

Cash pooling

Nous consulter

Encaissement carte bancaire - contrats commerçants adhésions au système de paiement interbancaire

Commission appliquée aux transactions par carte bancaire	Nous consulter
----------------------------------------------------------	----------------

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse.

Evolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

Pour les professionnels* : convention RYTHMEO

À partir de
17,35

Elle inclut :

- un compte professionnel,
- les frais de tenue de compte
- la commission de mouvement (en fonction des flux confiés)
- les frais de renouvellement de dossiers administratifs
- la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance)
- la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro
- la sécurisation de vos opérations en ligne

Avec RYTHMEO, vous bénéficiez en plus d'avantages tarifaires sur les options suivantes :

- vos cartes de paiements
- certains produits d'assurance et prévoyance

* Pour les structures associatives :

Convention RYTHMEO à partir de 11,95 €

* Pour les micro-entrepreneurs :

Convention RYTHMEO à partir de 8,90 €

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Anciennes gammes d'offres groupées de service

Conventions Ex BPCA⁽¹⁾	À partir de
– Fréquence Pro Essentiel	15,50
– Fréquence Pro Avantage	31,83
Conventions Ex BPPC⁽¹⁾	À partir de
– Fréquence Pro 3	
- CA < 50 000 € (ou créateur d'entreprise)	35,20
- CA de 50 000 à 150 000 €	45,20
- CA de 150 000 à 450 000 €	60,20
- CA de 450 000 à 750 000 €	75,20
– Fréquence Libérale	21,20
– Fréquence Agri	16,20
– Fréquence Association	7,21
Conventions Ex Banque Chaix⁽¹⁾	À partir de
– Pro Actif 4	23,13
– Pro Actif Professions libérales	21,13
– Pro Actif Agri	16,13

(1) Arrêt de commercialisation.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

– par opération	9,30
– plafond mensuel	50 opérations

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION.

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur ⁽¹⁾ (10% du montant de la créance, plafond fixé par décret)	10% du montant de la créance
Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire ⁽¹⁾	98,00

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
– inférieur ou égal à 50€	20,70 ⁽²⁾
– supérieur à 50€	40,70 ⁽²⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET CHÈQUE.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	10,75
Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	30,00

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁾	
– inférieur à 20€	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20€	10,70 ⁽²⁾
Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA ⁽¹⁾	
– inférieur à 20€	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20€	10,70 ⁽²⁾

Incident sur échéance de prêt

Frais de rejet d'une échéance de prêt pour défaut de provision	
– inférieur à 20€	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20€	10,70 ⁽²⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Frs Rejet Prel Ech Pret.

Régularisation d'une échéance de prêt impayée	
– intérêts de retard (calculés sur le montant de l'échéance et sur la durée de sa mise en suspens)	3%
– frais de régularisation	8%
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'usage abusif	35,00
Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIPSEPA ou d'un télé-règlement	6,00 par lettre

Frais divers

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	12,00
-----------------------------------------------------------------	-------

(1) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Facilité de caisse et/ou Découvert

Découvert du compte convenu et formalisé

– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel

[Nous consulter](#)

Découvert du compte non autorisé

– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel

[Maximum légal^{\(1\)}](#)

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Commission de dépassement

0,25%

Cette commission est calculée sur le plus fort dépassement en valeur de chaque mois du trimestre considéré.

Commission de plus fort découvert

0,08%

La commission du plus fort découvert est perçue sur le plus fort solde débiteur en valeur de chaque mois du trimestre considéré.

Commission d'immobilisation

1 % par trim.

Cette commission est calculée sur le solde moyen débiteur en valeur du trimestre pour les comptes structurellement débiteurs pendant la période considérée.

Seuil de perception des agios

– hors convention

2,00

– avec convention

8,00

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽²⁾ en vigueur.

Par exemple, pour un découvert non autorisé de 10 000€, sur une durée d'un an, au taux débiteur de 13,81%, le TEG indicatif est de 13,81% l'an et le taux de la période est de 0,038% (soit le maximum légal⁽¹⁾).

Financement du cycle d'exploitation

Escompte

– minimum d'intérêts

8,00

– par effet

Taux de base⁽²⁾ + 4,50%

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽²⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédant l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

(1) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

(2) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 7,60% l'an en vigueur au 01/10/2019 et susceptible d'évolution.

Mobilisation de créances professionnelles (Loi Dailly)

Mise en place de la convention cadre Dailly	Gratuit
Commission sur créance cédée	9,00
Notification	18,00
Prorogation	18,00
Relance pour non règlement dans les délais	18,00
Créance échue non régularisée	18,00

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte (Loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

Gestion du poste clients

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

Affacturage	Nous consulter
Assurance crédit	Nous consulter
Cautions bancaires	
Commission d'engagement	Nous consulter
Etablissement d'un acte de caution	3% par an
– acte standard	50,00
– acte complexe selon devis	Mini 97,00
Mise en jeu de la caution	50,00

Crédits d'investissement

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

Ligne pré-autorisée de crédit moyen terme	Nous consulter
Prêt moyen, long terme	
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1%
– avec un minimum de	150,00
Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce,...)	

Garanties

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit.

Délégation ou nantissement d'un contrat d'assurance-vie	Nous consulter
Nantissement de compte titres financiers	Nous consulter
Prise de caution sur engagement court terme	Nous consulter
Mainlevée de caution de tiers sur engagement court terme	Nous consulter
Frais de gage sur véhicule	130,00

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Autres prestations liées aux crédits

Lettre d'information annuelle aux cautions	40,00 par an par acte de cautionnement
Renégociation de taux de crédit (hors frais de garantie)	
– en % du capital restant dû	1,5%
– avec un minimum de	500,00
Avenant ou modification de durée, de garantie	À partir de 250,00
Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement	35,00 HT
Mainlevée de garantie	150,00
Décompte sur prêt en cours	30,00
Duplicata offre de prêt	30,00
Duplicata de tableau d'amortissement actualisé	35,00 HT
Délivrance d'une attestation	20,00
Crédit Bail et Location avec Option d'Achat (LOA)	
Clients ex BPCA	
– Transfert et réaménagement de dossier Crédit Bail / LOA « BAIL AZUR »	300,00
– Transfert et réaménagement de dossier Crédit Bail / LOA « MARINE AZUR »	500,00
– Frais de réédition d'actes	À partir de 80,00
– Frais d'impayés	1,5% du TTC avec mini 72,00
Nouveaux clients et clients ex-BPPC et Chaix	Contacteur BPCE Lease

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Compte à terme

Nous consulter

Certificat de dépôt négociable

Nous consulter

Placements financiers

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au Client. Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

Rétrocessions

Nous consulter

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ouverture d'un compte titres ordinaire, d'un PEA ou d'un PEA-PME

Gratuit

Clôture d'un compte titres ordinaire, d'un PEA ou d'un PEA-PME

80,00

Frais de courtage bourse

Nous consulter

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. (Internet, téléphone, agence...).

Souscription et rachat de parts sociales BP Méditerranée

Gratuit

Ordre exécuté Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant

Tarif standard	Agence ou Service Bourse 04 89 81 10 10 ⁽¹⁾
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (cumulatif par tranche/ou sur le montant total de l'ordre) - ordre jusqu'à 10 000€ - au-delà de 10 000€	1,20% 1,00%
Minimum de perception par ordre	18,00

Tarif Espace Bourse ⁽²⁾	Internet	Service Bourse 04 89 81 10 10 ⁽¹⁾
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (cumulatif par tranche/ou sur le montant total de l'ordre) - ordre inférieur à 10 000€ - de 10 000 à 40 000€ - au-delà de 40 000€	0,55% 0,50% 0,45%	Supplément de 15,00 par appel
Minimum de perception par ordre	8,50	

Ordre transmis et non exécuté

Gratuit

* OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA).

(1) Appels gratuits au 04 89 81 10 10 de 8h30 à 17h45 (jours fériés inclus si Marché Euronext ouverts) - courriels : contact-bourse@bpmed.fr

(2) Abonnement disponible dans Cyberplus Medium et Premium

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

– commission de règlement différé (Achat / Vente)	0,70% par mois
– frais de prorogation minima forfaitaires	mini 12,00
– frais proportionnels sur encours prorogé	0,20%

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Nous consulter

Ces opérations sont réalisables en ligne via « Espace Bourse » selon les places de cotations (USA, Allemagne, Grande Bretagne, Espagne, Pays Bas, Belgique) ou par téléphone en contactant notre Service Bourse. Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à nous consulter ou à vous reporter à notre plaquette tarifaire dédiée aux placements et instruments financiers, disponible sur notre site internet (<https://www.mediterranee.banquepopulaire.fr/>).

Ordre sur OPC*

– OPCVM / FIA Banque Populaire	Gratuit
– OPCVM / FIA hors Banque Populaire	24,00 par ordre

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre. ⁽¹⁾

Autres instruments financiers

Nous consulter

Droits de garde

Frais annuels

Nous consulter

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente. Toutes les valeurs et OPCVM / FIA du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde (hors minima).

10% de réduction pour les sociétaires BPMED (hors minima).

Droits de garde par compte

	Commission Forfait par ligne	Commission proportionnelle à la valeur du portefeuille	Frais minima
Parts Sociales	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe exclusivement	Gratuit	Gratuit	22,00
Valeurs Groupe à l'intérieur d'un portefeuille mixte, composé également de valeurs extérieures	Gratuit	Gratuit	35,00
Valeurs zone Euronext hors Groupe	4,20		
Valeurs hors zone Euronext	30,00		
Valeurs au nominatif	10,00		
- inférieur à 50 000€		0,28%	35,00
- de 50 000 à 100 000€		0,20%	
- supérieur à 100 000€		0,13%	
Compte titres sans encours		15,00	

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Frais de gestion d'un compte titres, PEA ou PEA-PME (hors droit de garde)	Gratuit
Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	Application des droits de garde ⁽¹⁾
Frais de transfert d'un compte titres, d'un PEA ou PEA-PME (cf rubrique Ouverture, transformation, clôture p 4)	
Mandat de gestion – trésorerie – portefeuille titres, PEA-PME	Nous consulter Nous consulter
Hisséo : épargne programmée (Comptes d'instruments financiers, PEA, PEA-PME, assurance-vie)	Gratuit
Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération	Gratuit
Gérer votre patrimoine financier – Imprimé Fiscal Unique – duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique	Gratuit Gratuit

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

L'exhaustivité des tarifs Épargne & Placements financiers et Gestion Sous Mandat figure dans les brochures spécifiques disponibles en agence et sur notre site Internet www.bpmed.fr

Ingénierie sociale et financière

Nous consulter

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : chèque de table, chèque cadeau, CESU, Domalin, épargne salariale (participation / intéressement / plan d'épargne inter entreprise / PERCO I / Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol
des moyens de paiement – Sécuripro

58,00 par an

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement⁽¹⁾ :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèce ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque .

Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

Sécuri Association

[Nous consulter](#)

Protéger votre famille et votre entreprise

FRUCTI-Facilité Pro / FRUCTI Facilité Agri

– version Accident - Maladie (montant garanti)

- 12 500 €

72,00 par an

- 25 000 €

144,00 par an

- 50 000 €

288,00 par an

– version Accident (montant garanti)

- 50 000 €

68,00 par an

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats FRUCTI-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽¹⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

CERAMIK-Pro / Agri

[Nous consulter](#)

CERAMIK est un contrat de prévoyance qui garantit en cas de décès ou d'invalidité, le versement d'une rente temporaire et en cas d'incapacité temporaire ou totale de travail, une indemnité journalière ou une rente temporaire. Le montant garanti peut atteindre 5 000 euros par mois⁽¹⁾.

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

Votre complémentaire santé

Assur BP Santé Pro

[Nous consulter](#)

Le contrat Assur BP Santé Pro permet de couvrir les frais médicaux et chirurgicaux en complément des prestations versées par le Régime Obligatoire et donne accès à des prestations d'assistance et de tiers payant, dans la limite des garanties souscrites.

Assur BP Santé Collective

[Nous consulter](#)

Le contrat Assur BP Santé Collective est une complémentaire santé collective réservée aux Professionnels, Entreprises et Institutionnels employant jusqu'à 20 salariés. Le contrat a pour objet le remboursement, pour les salariés et éventuellement leurs ayants droit, de tout ou partie des frais de santé en complément des prestations en nature de la Sécurité sociale, de certains frais médicaux, expressément prévus dans le tableau de garanties, n'ayant pas donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale.

Préparer votre retraite

FRUCTI Pro retraite / FRUCTI Agri retraite

[Nous consulter](#)

FRUCTI Pro retraite et FRUCTI Agri Retraite sont des contrats d'assurance vie ⁽¹⁾ qui répondent au cadre fiscal privilégié dit de la loi « Madelin » destinés à vous constituer un complément de revenu au moment de votre retraite.

FRUCTI épargne +

[Nous consulter](#)

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

Protéger vos biens et votre exploitation

ASSUR-BP Multirisque Pro

[Nous consulter](#)

Assur BP Multirisque Association

[Nous consulter](#)

Assur BP Auto du Professionnel

[Nous consulter](#)

FRUCTI Homme Clé

[Nous consulter](#)

Allo Assistance Pro (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel ⁽²⁾)

[Nous consulter](#)

Conseil juridique par téléphone aux associations

22,95 HT

(1) La valeur des unités de compte du contrat sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux tarifs à l'international. Nos experts se tiennent à votre disposition pour tout devis personnalisé.

Toutes les opérations faisant l'objet d'achat ou de vente de devises, au comptant ou à terme, comportent une commission de change de 0,05% avec un minimum de 12,00 €.

Opérations par carte bancaire⁽¹⁾

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

Paiement par carte bancaire en devise

– commission fixe 0,75

– commission proportionnelle au montant de la transaction 2,80%⁽²⁾

Retrait d'espèces à un distributeur en devise

– commission fixe 3,50

– commission proportionnelle au montant du retrait 2,90%⁽²⁾

Retrait d'espèces au guichet d'une autre banque en devises

– commission fixe 5,00

– commission proportionnelle au montant du retrait 2,90%

Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)

Virement émis - Transferts

Par virement SWIFT émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA

– saisi en agence 3,90

– télétransmis ou par Cyberplus 0,18

Par virement SWIFT émis en euros ou en devises

– commission de transfert 0,10 %

avec un minimum de 22,00

avec un maximum de 108,00

+ commission de change si achat de devises 0,05% mini 12,00

– si acquit SWIFT par fax ou mail 9,00

– si acquit SWIFT par Cyberplus Gratuit

Opérations de Portefeuille Import

Chèques et effets

– chèque reçu de l'étranger pour encaissement 0,15% mini 70,00

Remises documentaires

– commission d'encaissement documentaire 0,20% mini 75,00

– aval bancaire (par trimestre indivisible) 0,20% mini 95,00

– frais de dossier si aval 40,00

– bon de cession 40,00

– frais de gestion remise documentaire
échéance dépassée (par mois à partir du 4^{ème} mois) 40,00

– envoi de documents par courrier express de 20,00 à 50,00
(selon prestataire)

(1) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾

(2) Voir détail zone EEE p. 34 (3) Jusqu'à 50 000 € (4) Autres devises que l'euro

Autres frais

– impayé - par chèque ou effet	50,00
– commission d'acceptation ou prorogation - par effet	40,00
– paiement tardif - par effet	40,00

Crédits documentaires Import et lettres de Crédit Stand-by

Forfait pour un crédoc inférieur à 50 000 €

(comprenant l'ouverture, l'utilisation, l'modification)

– paiement à vue	290,00
– paiement à échéance	390,00

Conditions générales pour un crédoc supérieur à 50 000 €

– Frais d'émission	86,00
– Commission d'engagement (par trimestre indivisible)	0,25% mini 115,00
– Commission de modification - hors durée et montant	105,00
– Commission de modification - sur durée et montant (par trimestre indivisible)	0,25% mini 115,00
– Commission d'utilisation (levée de documents) + si paiement différé (par mois indivisible)	0,125% mini 105,00 0,125% mini 105,00
– Clause UPAS	Nous consulter
– Bon de cession	40,00
– Abonnement Portail Trade	Gratuit
– Envoi de documents par courrier express (selon prestataire)	De 20,00 à 50,00

Garanties internationales émises

– Frais d'établissement d'acte (émission ou projet)	120,00
– Commission de caution (par trimestre indivisible)	0,25% mini 99,00
– commission de mise en jeu	105,00
– avenant de l'acte	105,00
– Envoi de documents par courrier express (selon prestataire)	De 20,00 à 50,00
– Frais de recherche, intervention, attestation	20,00
– Demande de sort (par intervention)	40,00

Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés.

Virement reçus - Rapatriements

Virement SEPA reçu	Gratuit
– frais additionnels si IBAN ou code BIC incorrect	13,50

Virement SWIFT reçu en euro ou en devise

– commission de rapatriement	Forfait 20,00
– commission de change si vente de devises ⁽¹⁾	0,05% mini 12,00

Opérations de Portefeuille Export

– Chèque à l'escompte crédités «sauf bonne fin»	0,15% mini 35,00
Crédit immédiat de chèque payable sur l'étranger, par chèque	
– Autres chèques et effet commission d'encaissement	0,15% mini 35,00
+ frais DHL	60,00
– Commission de change si achat devises	0,05% mini 12,00
– Frais de correspondant	10,00
– Impayé, avis de sort ou intervention diverse	50,00

Remise documentaire

– Commission de paiement documentaire	0,20% mini 75,00
– effet prorogé, accepté, avis de sort, impayé ou intervention diverse	40,00
– frais de gestion remise documentaire échéance dépassée (par mois à partir du 4 ^{ème} mois)	40,00
– envoi de documents par courrier express (selon prestataire)	De 20,00 à 50,00

Crédits documentaires Export

Forfait pour un crédoc inférieur à 50 000 € (comprenant l'ouverture, l'utilisation, l'modification, frais de confirmation en sus si demandé)	290,00
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

Conditions générales pour un crédoc supérieur à 50 000 €

– Frais de dossier	86,00
– Commission de notification	0,10% mini 115,00
– Commission de modification	105,00
– Commission de confirmation variable selon la banque et le pays	Nous consulter, mini 200,00
– Commission d'utilisation (levée de documents)	0,125% mini 105,00
– Commission d'acceptation ou de paiement différé	0,125% mini 105,00
– Commission de mise en conformité ou présentation de documents irréguliers	70,00
– Envoi de documents par courrier express (selon prestataire)	De 20,00 à 50,00

Garanties internationales reçues et lettres de crédits Stand-By

– Frais de dossier	86,00
– Commission de notification	0,10% mini 115,00
– Commission de mise en jeu	0,15% mini 105,00
– Commission de modification	105,00

Opérations de change

Compte en devises

– ouverture	21,00
– frais annuels de tenue de compte	25,00

Avance devises

mise en place, prorogation, remboursement anticipé	40,00
----------------------------------------------------	-------

Mise en place d'une couverture de change à terme	50,00
--------------------------------------------------	-------

Levée anticipée d'un terme fixe	Gratuit
---------------------------------	---------

Prorogation d'un terme	50,00
------------------------	-------

Mise en place d'ordre limite	25,00
------------------------------	-------

Commission de change si achat / vente de devises au téléphone ou à partir d'un compte en devises	0,05% mini 12,00
--------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Autres opérations de change

Commande de billets de banque étrangers	Cours de change BPMED du jour
-----------------------------------------	----------------------------------

Autres opérations internationales	Nous consulter
-----------------------------------	----------------

RÉSOUUDRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

1. En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller** en agence/ e-agence **est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
2. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Satisfaction Client**.

Par internet	Par courrier	Par téléphone
www.bpmed.fr rubrique "Contact"	BANQUE POPULAIRE MEDITERRANÉE SERVICE SATISFACTION CLIENT 457, Promenade des Anglais - BP 241 06292 NICE CEDEX 3	09 69 32 26 00 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsque aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Satisfaction Client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCl professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

Par internet (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

PEI, PERCO I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne + sont des produits de:
Natixis Interépargne

Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 51 371 060,28 € - 329 450 738 RCS Paris.

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00€ - RCS Paris 394 648 216.

Agrément AMF n° GP 02-014.

59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

CERAMIK-Professionnel et Agri Retraite sont assurés par :

BPCEVIE, entreprise régie par le Code des assurances.

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros.

349 004 341 RCS Paris.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Sécuripro est assuré par :

BPCE Prévoyance

4, rue des Pirogues de Bercy – CS 61241 – 75580 Paris Cedex 12 – France.

Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Tél. : +33 | 58 19 90 00.

FRUCTI Facilités pro, FRUCTI Facilités Agri et FRUCTI Homme Clé sont assurés par :

BPCE Vie

4, rue des Pirogues de Bercy – CS 61241 – 75580 Paris Cedex 12 – France.

Tél. : +33 | 58 19 90 00 – Fax : +33 | 58 19 92 50.

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Tél. : +33 | 58 19 90 00.

BPCE Prévoyance

4, rue des Pirogues de Bercy – CS 61241 – 75580 Paris Cedex 12 – France.

Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Tél. : +33 | 58 19 90 00.

FRUCTI Pro retraite et FRUCTI Agri retraite sont assurés par :

BPCE Vie

4, rue des Pirogues de Bercy – CS 61241 – 75580 Paris Cedex 12 – France.

Tél. : +33 1 58 19 90 00 – Fax : +33 1 58 19 92 50.

Société anonyme au capital social de 1 61 469 776 euros.

349 004 341 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

ASSUR-BP Multirisque Pro et Protection Financière Pro sont assurés par :

BCPE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

401 380 472 RCS NIORT - N° TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472.

CODE APE 6512 Z

Siège Social : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 09.

Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par BPCE IARD.

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS,

entreprise régie par le code des assurances.

Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris Cedex 8.

490 381 753 RCS Paris.

BPCE Lease

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

au capital de 170 384 630 €

50 avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13

Tél. : +33 1 58 40 41 42

Banque Populaire Méditerranée - société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit). 058 801 481 RCS Nice. N° d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) : 07 005 622. Siège social : 457 Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 03 - 04.93.21.52.00 (Appel non surtaxé, coût selon opérateur) – www.bpmed.fr



BANQUE POPULAIRE 
MÉDITERRANÉE

la réussite est en vous